



**ARRETE DE VOIRIE
PORTANT ALIGNEMENT
N°07/2021**

Mairie de MONTSOULT
REPUBLIQUE FRANCAISE
(Val d'Oise)

Le Maire de Montsoul,

Vu la demande en date du 01/12/2020 par le Cabinet BURTIN & ASSOCIÉS représenté par Monsieur Jean-Luc BURTIN, demande l'alignement de la propriété située 7 rue Pierre et Marie Curie à Montsoul, Au droit de la parcelle cadastrée sections AE n°4p et appartenant à Madame GESTEIRO Valérie,

Vu le code général des propriétés des personnes publiques et notamment l'article L.3111-1,

Vu le code de la voirie routière,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'état des lieux,

ARRETE

ARTICLE 1 – Alignement

L'alignement de la voie sus mentionnée au droit de la propriété du bénéficiaire est défini par la limite actuelle de la propriété.

ARTICLE 2 – Responsabilité

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

ARTICLE 3 – Formalités d'urbanisme

Le présent arrêté ne dispense pas le bénéficiaire de procéder, si nécessaire, aux formalités d'urbanisme prévues par le code de l'urbanisme notamment dans ses articles L421-1 et suivants.

Si des travaux en limite de voie sont envisagés à la suite de la délivrance de cet arrêté, le bénéficiaire devra présenter une demande spécifique à cette fin.

ARTICLE 4 – Validité et renouvellement de l'arrêté

Le présent arrêté devra être utilisé dans le délai d'UN an à compter du jour de sa délivrance dans le cas où aucune modification des lieux n'interviendrait sur cette période. A défaut, une nouvelle demande devra être effectuée.

ARTICLE 5 - Publication et affichage

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la Commune de Montsoul.

ARTICLE 6 – Recours

Conformément à l'article R.102 du Code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Fait à Montsoul, 15 janvier 2021

Le Maire,

Silvio BIELLO



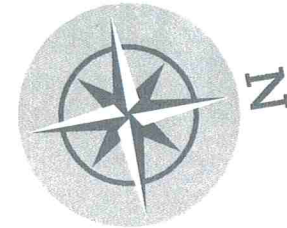
Diffusions

Le bénéficiaire pour attribution ;

La commune de Montsoul pour affichage ;

LÉGENDE

Éclairage public	Assainissements
EDF	Signalisation routière
France télécom	Limite apparente de la propriété
Altitudes	Présomption d'appartenance
Cotations	App. graphique du cadastre



Propriété à MONTSOULT Parcelle AE n°4	
LOT A	304 m ²
LOT B	517 m ²
SUPERFICIE TOTALE (bornage non réalisé)	821 m²
Contenance cadastrale et fiscale	8a22ca

COMMUNE : MONTSOULT

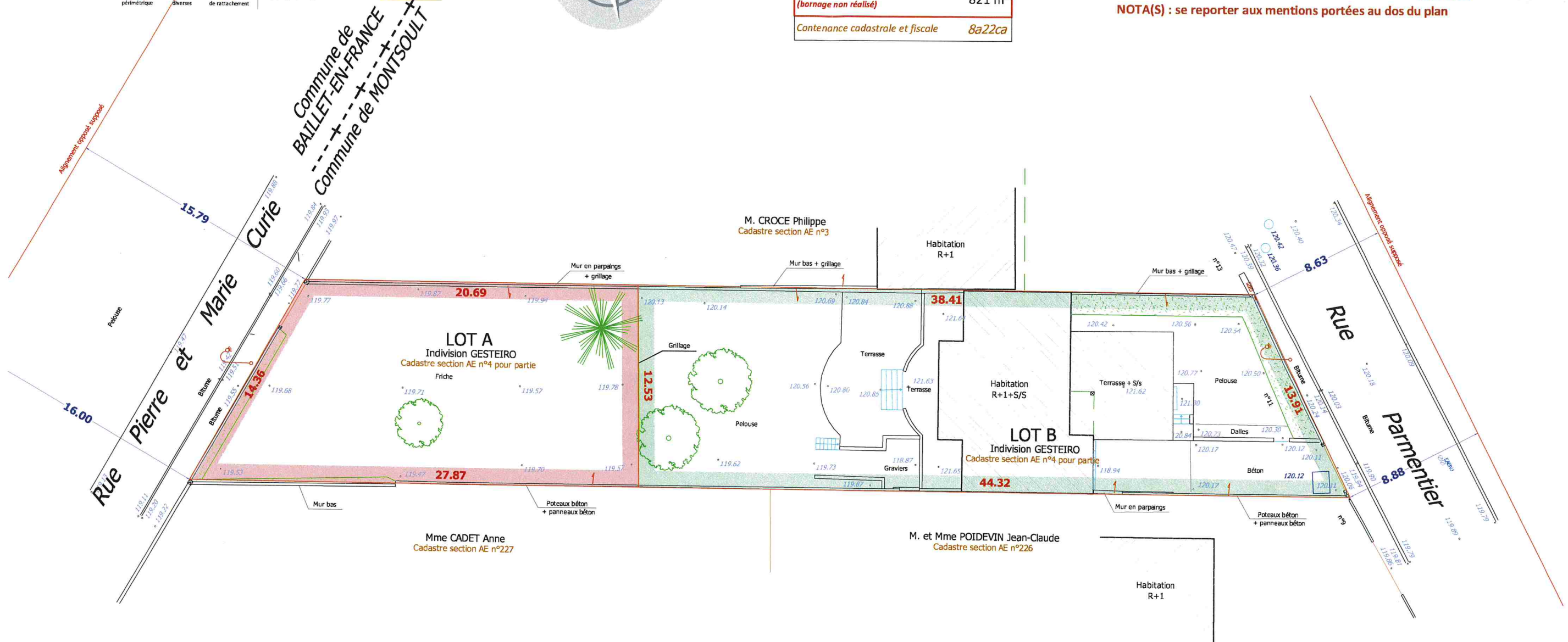
Parcelle(s) cadastrée(s) : AE n°4

Propriété appartenant à : Indivision GESTEIRO

Superficie mesurée (bornage non réalisé) : **821m²**

Contenance cadastrale et fiscale : **8a22ca**

NOTA(S) : se reporter aux mentions portées au dos du plan



Dossier n° : 201037

Archive n° : D1632A1

Echelle : 1/250

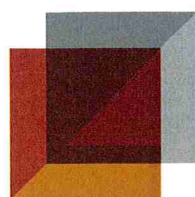
Date : 16 Sept. 2020

Fichier : D1632A1-DIV.dwg



54, rue du Chemin Vert - 95330 DOMONT
01 39 91 09 48 - Télécopie : 01 39 91 77 27
E-mail : domont@burtin-geometre-expert.fr

5, boulevard Jeanne d'Arc - 95100 ARGENTEUIL
01 39 61 02 93 - Télécopie : 01 30 76 04 36
E-mail : argenteuil@burtin-geometre-expert.fr



**CABINET BURTIN
& ASSOCIÉS**

COMMUNE : MONTSOULT

Département : Val d'Oise

Désignation cadastrale : AE n°4

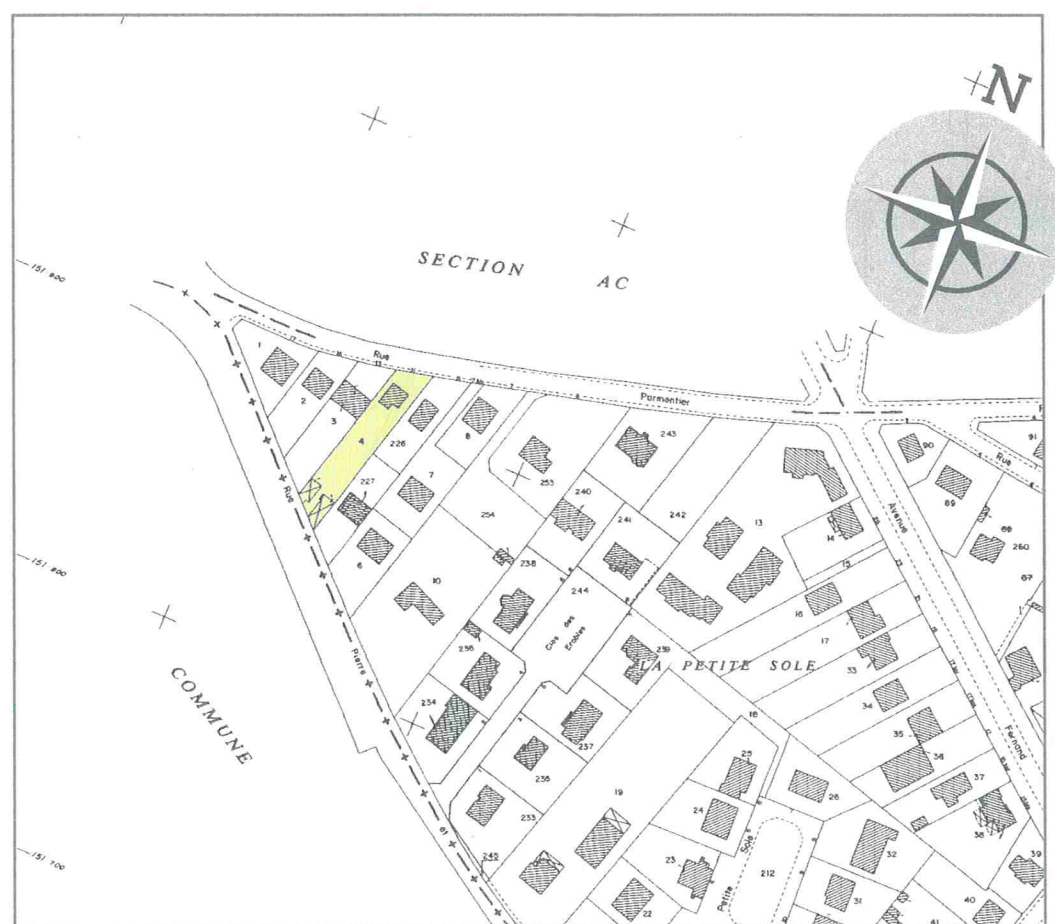
Adresse : 11, rue Parmentier

Complément d'adresse : Rue Pierre et Marie Curie

Dossier n° : 201037

Echelle : 1/2500

PLAN DE SITUATION

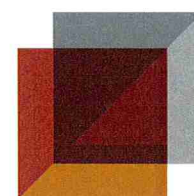


La documentation cadastrale ne représente graphiquement que la « propriété apparente », car l'administration ne peut donner l'assurance formelle que les limites figurant sur le plan cadastral correspondent véritablement aux droits de propriétés (J.O Déb. Ass. Nat. 1er Mai 1976).

NOTA(S):

Les limites ont été définies suivant les présomptions apparentes de possessions (titres non communiqués) et les archives disponibles. Les cotes et la superficie ne pourront être déterminées de façon définitive qu'après bornage contradictoire avec les propriétaires riverains.

Il appartient au propriétaire de s'assurer de l'existence des réseaux mentionnés ou pas au présent document.



**CABINET BURTIN
& ASSOCIÉS**

54, rue du Chemin Vert - 95330 DOMONT
01 39 91 09 48 - Télécopie : 01 39 91 77 27
E-mail : domont@burtin-geometre-expert.fr

5, boulevard Jeanne d'Arc - 95100 ARGENTEUIL
01 39 61 02 93 - Télécopie : 01 30 76 04 36
E-mail : argenteuil@burtin-geometre-expert.fr

PLAN DE DIVISION

SOUS RÉSERVE DE DÉLIMITATION CONTRADICTOIRE

COMMUNE : MONTSOULT

Département : Val d'Oise

Désignation cadastrale : AE n°4

Adresse : 11, rue Parmentier

Complément d'adresse : Rue Pierre et Marie Curie

Propriété appartenant à : Indivision GESTEIRO

Dossier n° : 201037

Archive n° : D1632A1

Echelle : 1/250

Date : 16 Sept. 2020

INDICE	DATES	NATURE DES MODIFICATIONS	AUTEUR	VÉRIFIÉ PAR
1	16 Sept. 2020	Première émission	MB	NCH
2				
3				
4				
5				

Rattachement altimétrique NGF (système IGN69 - Altitudes normales)	<input checked="" type="radio"/>	Nivellement indépendant	<input type="radio"/>
Rattachement planimétrique au système RGF93 conique conforme 49	<input checked="" type="radio"/>	Système indépendant en planimétrie	<input type="radio"/>

Compte-tenu de la libre accessibilité des supports numériques, seuls les plans portant le cachet original et la signature du cabinet de Géomètre-Expert sont contractuels.

Reproduction réservée.


GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR

